

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE

Le soussigné :

Monsieur Abdessamed Bentata, demeurant 4 rue des Brugnants, Bagneux,
a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Article 1 – Forme

Il est créé une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) régie par les lois en vigueur.

Article 2 – Dénomination

La société prend la dénomination suivante : AB EXPRESS.

Article 3 – Objet social

La société a pour objet principal : le transport routier léger de marchandises, la livraison de colis, petits déménagements, services de coursier, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à ces activités.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à : 4 rue des Brugnants, Bagneux.

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, sauf dissolution anticipée.

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à 5 400 euros, divisé en 5 400 actions de 1 euro chacune, intégralement souscrites et libérées par l'associé unique.

Article 7 – Apports

L'associé unique effectue un apport en numéraire de 5 400 euros.

Article 8 – Président

La société est dirigée par un Président.

Est nommé Président : Monsieur Abdessamed Bentata, demeurant 4 rue des Brugnants, non rémunéré pour ses fonctions.

Article 9 – Décisions de l'associé unique

L'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Article 10 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 11 – Affectation du résultat

L'associé unique décide de l'affectation du résultat : mise en réserve, report à nouveau ou distribution.

Article 12 – Comptabilité

La société tient une comptabilité conforme aux règles en vigueur.

Article 13 – Dissolution

La dissolution peut être décidée par l'associé unique. Un liquidateur est alors nommé.

Fait à Bagneux, le 7 décembre 2025

L'Associé unique :

Monsieur Abdessamed Bentata

(Signature)



LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Unique souscripteur : Monsieur Abdessamed Bentata

Adresse : 4 rue des Brugnauts, Bagneux

Capital souscrit : 5 400 euros

Nombre d'actions : 5 400 actions de 1 euro

(Signature)

